

De Van Eyck à Breughel

Aujourd'hui
L'exposition d'Art flamand,
à Paris,
est d'un intérêt considérable

Après l'extraordinaire Exposition d'Art Italien, en ce qui concerne pour les primitifs flamands était presque indécidable. Pourtant, la foule est très nombreuse et de qualité, chaque matin, chaque après-midi, au Musée de l'Orangerie (Terrasse des Tuileries). C'est une belle visite, et qu'il ne faut pas oublier.

Les toiles, toutes représentatives d'une grande époque, et dont certaines sont d'importants chefs-d'œuvre, ont été prêtées par des musées de Paris, de Bruges, de New-York, de Lisbonne, d'Amsterdam, de Bruxelles, de Florence, de Vienne, de Turin, de Lyon, d'Anvers, de Liège, de Caen, de Douai, de Saint-Germain, et par les collections prince de Mérode, Barci, baron Coppée, Férol, comtesse de Jehay, Steinmeyer, Wilkinson, Schloos, Van der Est, Robert de Bobovich, Jean Schmitz, Herbrand, Frank, Guyon del Bruyer, etc. L'exposition close, elles se dispersent et seront renvoyées dans les musées, dans les collections particulières; on ne pourra les revoir que grâce à une série de déplacements difficiles.

Chaque mérite une étude. Mais cet article ne peut être qu'un peu plus qu'un guide en ce pèlerinage artistique.

Le vestibule montre, à droite, et notamment, le Cortège de la mariée et la Mise en Croix de Pierre Bruegel (1564-1637), toujours si émouvant parce que toujours vrai, toujours sincère, parce qu'il ne groupe pas ses personnages théâtralement, parce qu'il ne les rend tragiques ou charmants que grâce à des procédés de peinture. A gauche: Saint Luc peignant le portrait de la Vierge, de Colin de Coter; qui avait que l'église de Vienne (Allier) possédait cette œuvre étonnante.

Près d'elle, Les Proverbes attribués à Breughel le Vieux obtient, par sa maîtrise flamande, un succès de public.

La grande salle présente une série de Van der Weyden, qui révèle à beaucoup de Parisiens ce grand peintre; en effet, le Portrait de Phillip de Croÿ, la Déposition de Jésus au Sépulcre, la Messe de saint Grégoire, diffèrent en facture, en émotion, du Triptyque Brague que nous pouvons admirer au Louvre.

Je ne crois pas que l'on ait jamais groupé une aussi grande et belle série de cet extraordinaire Jean Van Eyck. C'est devant un de ses portraits, le plus beau, celui de sa femme Marguerite, qu'un grand esthète anglais émit cet aphorisme: « Un portrait est toujours au-dessus de celui du peintre qui l'a fait. »

Un portrait, inventeur, dit-on, de la « tort », le portrait de la peinture à l'huile, en a trouvé, c'est certain, tous les procédés, alors qu'il était un des tout premiers représentants. Un grand créateur flamand, il vous retiendra peut-être davantage que le doux, le suave Hans Memling dont le Saint Sébastien vous paraîtra singulièrement différent de ses archers indifférents à leur affaire, et de ses vices, les vices de vous élever, qui moyennant, tant elle furent imitées. Un maître, d'ailleurs.

Vous connaissez de Quentin Matsys, au moins ce Banquier et sa femme qui est au Louvre et à propos duquel on a disserté autant qu'à propos de la Joconde; vous verrez deux autres toiles, venues d'Anvers et de Lyon, aussi fines comme facture, pro quo aussi étonnantes.

De lui, vous admirerez sous son aspect mystique le grand peintre religieux du XV^e siècle, Hugo Van der Goes, qui fut aussi un bon remarquable portraitiste.

La première petite salle contient le plus étonnant passage de l'exposition peut-être même de l'époque qu'elle représente: L'estuaire, de Breughel le Vieux; toute la force, tout le cortège de Ruyssel; et, que, sans de l'inspiration! Dans Paysage avec un châteauneuf, quelle poésie! Ses personnages, même s'ils sont dans l'Évangile, sont toujours des Flamands, des Flamands, des délicieux Dénouement de Bethléem, vous en avez vu le décor en plus d'un village belge; ses saintes, ses vierges, ses martyrs, sont de robustes Brabançonnés, et il les groupe parfois avec une plaisante fantaisie. Vous admirerez son Adoration des Mages, ses deux Mérodes, ses Bachelors, ses Douze prophètes.

J'ai une prédilection, toute personnelle, pour Jérôme Bosch. Peut-être parce que j'ai commis un certain nombre de contes fantastiques auxquels il eût donné, en les illustrant, tant de valeur. Le sombre Philippe II aimait, dit-on, les diableries de ce visionnaire — qui a parfois un côté réalistes fort curieux: autour de sa Tentation de Saint Antoine, le public de l'Orangerie se masse et s'écaille. Ses dessins, dans le deuxième petit salon, valent le prix de leur dessin, à eux seuls; mandants, démons, goux, tous, montrent son extraordinaire sûreté de dessin et son imagination. Examinez longuement ses deux, ses démons; étudiez-les; et, à mesure, votre admiration croît.

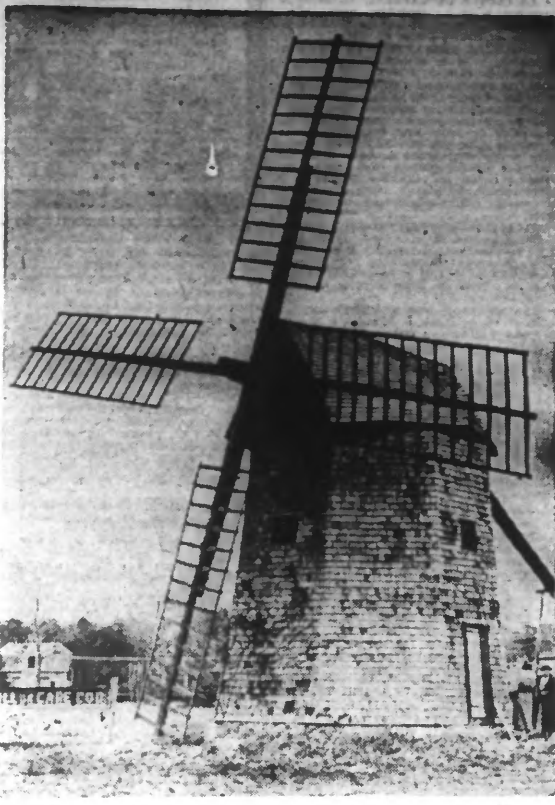
N'oubliez pas Jean Gosart, dit Jean de Meuse, un maître au chaud coloré et dont la manière vous fera quelquefois penser au Vinci; Gérard David, encore un grand peintre religieux; Diétrik I, dont le réalisme vous semblera peut-être l'été; le charmant paysagiste Pieter Mulias Cock et le Maître à la vue de Sainte-Gudule, dont la figure aux prisonniers est une leçon de mise en scène.

La dernière salle la renferme des tapisseries dont la représentation symbolique est d'une grande beauté, et dont, aussi, les « bordures » ont une valeur technique rare.

De magnifiques heures à passer...

J. JOSEPH-RENAUD.

LE PLUS VIEUX MOULIN D'AMÉRIQUE...



On le trouve dans le Massachusetts, à West-Yarmouth. Il aurait environ trois cents ans d'existence. Henry Ford vient de l'acheter pour l'envoyer à son musée de Dearborn. Mais les habitants du pays ne veulent pas le laisser partir, car il est une source de revenus pour eux. Des milliers de touristes viennent, en effet, le visiter en été.

La formation des hommes à l'Action catholique

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 23 NOVEMBRE 1935.

Mgr Picard et M. Hoyois, qui menèrent à bien l'organisation de la jeunesse, en vue de l'Action catholique, viennent d'être élus par l'Épiscopat à continuer la même œuvre auprès des hommes. Ainsi commence une nouvelle et capitale étape dans la collaboration des laïcs à l'œuvre de l'Église.

Il ne s'agit plus, cette fois, de grouper la jeunesse et de lui donner le véritable sens catholique. Il s'agit d'amener à cette compréhension de la vie des hommes déjà inscrits dans une foule d'autres organisations aussi utiles que prospères et qui vont de la politique à la vie professionnelle, des sociétés religieuses aux syndicats, du mouvement économique aux manifestations les plus variées de la vie intellectuelle.

Sans doute, aujourd'hui déjà, sont devenus hommes les jeunes gens d'hier qui ont été formés à l'Action catholique. Mais, dans la masse considérable des plus de 30 ans, ils ne forment encore qu'une minorité. Or, c'est toute la masse qu'il faut conquérir.

Œuvre considérable: un des plus grands problèmes de la vie catholique.

L'organisation nouvelle, dit fort bien, dans LE VINGTIÈME SIÈCLE, M. l'abbé Leclercq, l'animateur du groupe de « la Cité chrétienne », doit tendre son activité à tout ce qui touche, directement ou indirectement, à la vie religieuse et morale. Elle doit différencier ses groupes et ses attributions en tenant compte de toutes les différences de milieu, de toutes les formes d'action; elle doit éviter de concurrencer les œuvres existantes. Elle doit se distinguer du parti politique qui cherche à arriver au gouvernement de l'État, et qui se doit de lui proposer aux électeurs un programme proprement politique, portant sur les questions de l'ordre le plus matériel, aussi bien que sur les intérêts moraux de la nation; et cependant elle doit former un front commun des catholiques au service du Christ et de l'Église.

Et ici, plus encore que pour la jeunesse, va se poser l'objection: « Ne détournerons-nous pas les hommes de la vie politique, en les lançant ainsi dans l'Action catholique, où il ne s'agit ni de programme électoral, ni même de collaboration directe avec le parti catholique? »

Fort justement, M. l'abbé Leclercq reprend la pensée des Papes et précise que « l'Action catholique doit former les catholiques à être, en tant que catholiques, de bons citoyens et, par là, elle les préparera à la politique; elle sera en quelque sorte l'éducatrice et, dans une certaine mesure, la directrice de conscience de la politique des catholiques. En formant le sens religieux et le sens moral au point de vue social, l'Action catholique fera des catholiques pleinement avertis de toutes leurs responsabilités et prêts à considérer l'aspect religieux et moral de toutes les questions que pose la vie publique. »

Au fond, ce sera la consécration en grand de cet élan de tant d'espérances angoussées vers les forces spirituelles nécessaires au salut commun.

Une mère de cinq enfants se jette à l'eau avec son dernier né

Bourg, 23 novembre. — Dans une crise de neurasthénie, M^{me} Elise Dumont, 32 ans, de Montréve (Ain), mère de cinq enfants, s'est jetée à l'eau avec sa plus jeune fille, âgée de cinq mois.

Le Congrès des Maires de France a terminé ses travaux

Paris, 23 novembre. — Le Congrès des maires de France a clos ce matin ses travaux.

La séance était présidée par M. Edouard Herriot, ministre d'État, maire de Lyon. M. Herriot a été salué, à son arrivée, dans la salle des séances, par M. Marchandeu, président de l'Association des maires de France.

Le ministre d'État se déclare profondément touché de cette proposition.

M. Cohendy, adjoint de la ville de Lyon, donne lecture d'un rapport sur la question de la suppression des fumées industrielles.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. Ulysse Fabre, sénateur, propose de démettre un vœu protestant contre la diminution projetée du budget de l'État, du crédit pour le reboisement.

Le Congrès adopte ce vœu, ainsi que les vœux proposés par la Fédération des Associations de communes forestières françaises.

M. Taton-Vassal fait adopter un rapport relatif au rétablissement de la perception des droits d'octroi sur les articles de consommation intéressant les corps de troupe, dans les communes où le décret de décembre 1934 a supprimé à leur avantage les frais de casernement.

Le congrès, par acclamation, sur une proposition de M. Marchandeu, maire d'Antilles, adresse, à l'occasion de la célébration du tricentenaire de la réunion des Antilles à la France, son salut fraternel aux représentants des communes de cette partie de la France d'outre-mer.

Pour clore le congrès, M. Marchandeu, dans une allocution très applaudie, se félicite de sa belle tenue et du parfait dévouement des maires qui ont fait possible, dans les conditions de toute préoccupation personnelle, ont défendu en toute conscience, les intérêts de leurs mandants.

L'issue du congrès, à eu lieu un déjeuner présidé par M. Paganon, ministre de l'Intérieur.

Dans le discours qu'il a prononcé, à l'issue du banquet, M. Paganon a tenu à rendre un hommage très honorifique au président de l'Association des maires de France, M. Marchandeu, député-maire de Reims.

Associés dans cet hommage tous les maires de France, le ministre de l'Intérieur les a instamment invités à collaborer à l'œuvre d'union, et nécessaire dans les circonstances actuelles.

M. Paganon a déclaré avec force qu'il n'était pas possible que ce pays de liberté, qui a répandu la civilisation dans le monde, continuât à être divisé.

Avec beaucoup de fermeté, le ministre de l'Intérieur a ajouté que le gouvernement ferait tout son devoir, sans aucune faiblesse et il a terminé, aux applaudissements répétés de l'auditoire, en demandant aux maires de France de faire, de leur retour dans leurs communes, tous les efforts possibles pour que cessent ces divisions, plus apparentes que profondes.

Un déjeuner à l'Élysée en l'honneur des Grands Prix de Rome

Paris, 23 novembre. — Le Président de la République et M^{me} Albert Lebrun, ont offert samedi un déjeuner en l'honneur des jeunes artistes Grands Prix de Rome, des lauréats de la Bourse nationale de voyage littéraire et des nouveaux élèves des Ecoles françaises de Rome et d'Athènes.

Deux policiers espagnols, évadés de prison, se réfugient en France

Perpignan, 23 novembre. — Quatre inapocoteurs de la police espagnole qui valent être arrêtés à la suite de l'insurrection du mois d'octobre 1934 et avaient été emprisonnés après leur condamnation, ont tenté de s'enfuir et de passer en France. Deux d'entre eux furent repris par les carabinieri, mais les deux autres, Isidro Balada et Jean Crispil, ayant réussi à franchir la frontière sont venus se confier au commissaire spécial de Perpignan. Ils ont été placés sous le régime de la liberté surveillée, mis en application pour les réfugiés politiques étrangers.

A LA COMMISSION DES FINANCES DE LA CHAMBRE

La Commission des Finances a examiné samedi matin, les chapitres réservés du budget des monnaies et médailles, et a décidé d'élever à 2 milliards le montant de la frappe de monnaie d'or prévue par le Gouvernement pour 1936.

Les chapitres réservés du ministère de l'Intérieur ont été adoptés avec quelques modifications. Après que M. Lassaile eût signalé qu'un léger relèvement de crédit serait nécessaire pour permettre aux conseillers de Préfecture de bénéficier d'avancements normaux, le député des Landes a été chargé de signaler dans son rapport cette situation, en invitant le Gouvernement à étudier les différentes suggestions qui ont été faites en vue d'y remédier.

Au chapitre 19 (Sûreté nationale), M. Patenôtre-Desnoyers a protesté contre les décrets-lois instituant la police d'État dans différents départements. La Commission a voté une réduction indicative de 100.000 francs, se réservant de se prononcer définitivement sur la question de l'extension de la police d'État lors de l'examen de la loi de finances.

Au chapitre 35, qui a trait aux subventions aux départements pour l'achèvement des chemins vicinaux, le désenclavement et le rachat des ponts à péage, M. Lassaile a proposé une majoration de crédits de 10 millions qui figurait au fonds d'outillage.

MM. Jaubert et Stern ont critiqué la répartition qui a été faite par décret-loi de 1 milliard 300 millions supplémentaires accordés pour financer le plan Marquet. M. Malvy a demandé que la Commission soit saisie de cette répartition, de façon à affecter aux travaux d'outillage rural une plus large part des crédits prévus par ce plan.

Aux chapitres 37 et 38 (subventions aux départements pour la réfection des routes et pour le classement dans la grande vicinalité des chemins utilisés pour un trafic général), des relèvements de crédits qui figurèrent au fonds d'outillage ont été adoptés.

Une dotation inerte au fonds d'outillage l'ancien chapitre 47 bis qui a trait aux subventions à accorder aux communes à développement rapide et aux syndicats de communes pour la réalisation de travaux d'assainissement d'intérêt intercommunal ou départemental.

La Commission des Finances a examiné ensuite les chapitres réservés du budget de l'imprimerie nationale rapportés par M. Malinze, M. Garabery, Bonney et Ramadier ont protesté contre le prélèvement de 10 % appliqué aux salaires des ouvriers de l'imprimerie nationale. La Commission, sur la proposition de son rapporteur a adopté un relèvement de crédit d'un million pour signifier que ces salaires ne pouvaient pas être amputés à deux reprises.

Puis elle a continué l'examen des nouvelles propositions gouvernementales contenues dans la lettre rectificative. Le rapporteur général a fait un exposé des textes proposés pour réprimer la fraude fiscale (création de 90 emplois de contrôleurs principaux et renforcement des sanctions).

Après discussion, M. Baréty a proposé, à titre de transaction, de créer 30 emplois de contrôleurs principaux, 30 emplois de contrôleurs et 10 emplois d'inspecteurs, étant entendu qu'il serait fait appel, dans la mesure du possible, aux surnuméraires de l'enregistrement. Cette proposition a été adoptée par 10 voix contre 7.

M. Baréty a proposé d'approuver les mesures présentées par le Gouvernement pour réprimer la fraude fiscale et renforcer les sanctions, en demandant toutefois de modifier l'article 4 spécifiant que la preuve de la bonne foi n'est pas admise, lorsque les omissions ou insuffisances dans les déclarations excèdent certaines limites. Sur la proposition de MM. Bonnefous, Schuman et Denais, le texte du gouvernement a été rejeté.

La modification au premier alinéa de l'art. 146 proposée par le Gouvernement, aggravant les pénalités contre les contribuables ayant commis sciemment des omissions ou des insuffisances dans leurs déclarations, a été adoptée.

Une nouvelle rédaction du second alinéa du même article a été adoptée en y supprimant la peine d'emprisonnement.

Après un échange de vues, au sujet de l'amendement de M. Patenôtre-Desnoyers relatif à la suppression des abus et des cumuls, amendement que la Commission des Finances a pris en considération, le relèvement de cet amendement a été évalué à 70 millions.

Le rapporteur général a exposé à la Commission, le résumé des répercussions financières des mesures qu'elle venait de voter et qui ont été proposées par le Gouvernement dans ses textes transactionnels sur les petits rentiers et les petits fonctionnaires.

Enfin, la Commission a adopté tous les articles de la loi de finances qui ne donnent lieu ni à audition de ministres, ni à discussion.

Le titre, la « Voix du Combattant », organe de l'U.N.C., publie la note suivante: « La Fédération Interalliée des Anciens combattants, due à l'initiative de l'U.N.C., fut fondée le 28 novembre 1919. « Pour commémorer cet événement, ce même jour, à la même heure, dans chaque nation alliée, chaque année, les anciens combattants se rendent en pèlerinage sur la tombe du héros national afin de rendre hommage à tous les alliés tombés au champ d'honneur. « Touchante manifestation qui s'accomplit scrupuleusement dans tous les pays et qui, un jour au moins par an, atteste aux yeux de l'opinion publique que la victoire de 1918 fut bien la victoire commune. « Les différentes associations alliées habitant Paris accompliront cet geste traditionnel le jeudi 28 novembre à 18 h. 30, en réunissant la flamme sous l'Arc de Triomphe. « Le rendez-vous a été fixé à 18 h. 15, place de l'Étoile, à la jonction de l'avenue de Friedland et de l'avenue Hoche. » Nous notons que cette date est celle de la rentrée des Chambres.

LE ROI DE GRÈCE RENTRE A ATHÈNES

Brindisi, 23 novembre. — Le croiseur grec « Hélie », à bord duquel se trouve le roi Georges de Grèce, a levé l'ancre à 14 h. 30, suivi des deux contre-torpilleurs grecs « Hidra » et « Paara ». Au passage des navires, les marins italiens ont salué de la voix le roi Georges, tandis que les fanfares jouaient l'hymne grec et que le « non tonant. « En réponse du croiseur « Hélie », en jouant l'hymne royal italien et Giovinetti. Deux navires de guerre italiens escorteront le convoi royal jusqu'à la limite des eaux territoriales grecques.

L'enquête sur les responsabilités des incidents de Limoges

Limoges, 23 novembre. — L'enquête relative aux incidents de Limoges est menée maintenant exclusivement par M. Sauvaire, commissaire divisionnaire de la police mobile, sous la direction du juge d'instruction, M. Gebhard, commissaire central, ayant demandé à ne plus s'occuper de l'affaire pour qu'on ne puisse l'accuser de partialité.

Il a bien voulu cependant faire son point précis une déclaration capitale: — A quel endroit exactement Julien Geneste a-t-il été blessé? — Geneste, a répondu M. Gebhard, stationnait depuis une vingtaine de minutes devant les barrières de la cour. Il était devant le service d'ordre et paraissait extrêmement surexcité. Il a eu une longue discussion avec un de mes agents.

Malgré la police et malgré les membres du Comité antifasciste qui cherchaient à le calmer, il a réussi, ainsi qu'un groupe de ses camarades, à s'infiltrer dans la cour de l'École de dressage, l'un des portillons de la barrière s'étant ouvert.

C'est alors qu'il a été blessé. Je n'ai pas constaté ce fait moi-même, mais il est établi par l'enquête que j'ai faite. Je dois déclarer aussi que je n'ai pas entendu moi-même l'ordre de tirer que l'on prétend avoir été donné aux « Croix de feu ».

Cette déclaration, jointe à celles qui ont été faites par les chefs de la garde mobile qui affirmèrent avoir été, ainsi que les « Croix de feu », criblés de projectiles avant la fusillade, aideront puissamment à fixer les responsabilités.

L'assassinat du coiffeur de Presles-et-Boves

Paris, 23 novembre. — On sait maintenant comment fut assassiné le « père » Mitteleute, le coiffeur de Presles-et-Boves. Ce n'a pas été sans mal.

Les assassins sont quatre: Duranton, dit « Fred-le-Zigotto »; Chaoum, dit « Jo-Jo-Maasse »; Dagoury, dit « Jean-le-Contrebandler », et Lemessier, dit « Petit-Louis-Saucaisson ».

Sur les quatre inculpés, un seul, Duranton, a finalement raconté la scène de l'assassinat.

On peut espérer détenir désormais, la vérité sur le drame de Presles-et-Boves. Elle se résumait ainsi: — Lemessier, dit « Petit-Louis-Saucaisson », conduisit la voiture qui transportait les assassins de Monthognon à Presles. Chaoum, Dagoury et Duranton prirent une part plus ou moins grande dans l'assassinat. C'est Dagoury qui frappa le « père » Mitteleute et les deux autres le flicèrent.

A L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE DE TOURCOING



LES MEMBRES DE LA COMMISSION (Ph. de J. van der) Au premier rang, de gauche à droite: MM. CAMILLE FOREST, secrétaire; MAURICE DUBRULLE, président d'honneur; CHARLES FLENNIAU, président; ELYSÉE DUHAMEL, vice-président et LOUIS PETIT, trésorier.

Le samedi 30 novembre, le Lycée de Tourcoing verra se dérouler la fête du cinquantenaire de la fondation de l'Association des Anciens élèves.

A cette occasion, se tiendra l'assemblée générale statutaire, à 18 h., dans la salle de réunion du Lycée.

L'ordre du jour comprend: Allocution du président. Rapport du secrétaire général. Rapport du trésorier. Renouvellement partiel de la Commission. Renouvellement des questions diverses.

A 20 h. aura lieu le banquet organisé par l'Association, sous la présidence d'honneur de M. A. Chatelet, recteur de l'Université et la présidence de M. E. Saemblen, maire.

L'Association s'est assurée la présence de professeurs honoraires. Elle prie les anciens élèves de bien vouloir adresser au plus tôt, leur adhésion au secrétaire, M. Camille Forest, 1, rue des Châtaignes, à Tourcoing.

Le Comité espère que les nombreux visiteurs nombreux à cette fête et qui pourront revoir pendant quelques heures leurs anciens conducteurs.

Tous les Alliés à la même heure

Sous ce titre, la « Voix du Combattant », organe de l'U.N.C., publie la note suivante: « La Fédération Interalliée des Anciens combattants, due à l'initiative de l'U.N.C., fut fondée le 28 novembre 1919. « Pour commémorer cet événement, ce même jour, à la même heure, dans chaque nation alliée, chaque année, les anciens combattants se rendent en pèlerinage sur la tombe du héros national afin de rendre hommage à tous les alliés tombés au champ d'honneur. « Touchante manifestation qui s'accomplit scrupuleusement dans tous les pays et qui, un jour au moins par an, atteste aux yeux de l'opinion publique que la victoire de 1918 fut bien la victoire commune. « Les différentes associations alliées habitant Paris accompliront cet geste traditionnel le jeudi 28 novembre à 18 h. 30, en réunissant la flamme sous l'Arc de Triomphe. « Le rendez-vous a été fixé à 18 h. 15, place de l'Étoile, à la jonction de l'avenue de Friedland et de l'avenue Hoche. » Nous notons que cette date est celle de la rentrée des Chambres.

LE ROI DE GRÈCE RENTRE A ATHÈNES

Brindisi, 23 novembre. — Le croiseur grec « Hélie », à bord duquel se trouve le roi Georges de Grèce, a levé l'ancre à 14 h. 30, suivi des deux contre-torpilleurs grecs « Hidra » et « Paara ». Au passage des navires, les marins italiens ont salué de la voix le roi Georges, tandis que les fanfares jouaient l'hymne grec et que le « non tonant. « En réponse du croiseur « Hélie », en jouant l'hymne royal italien et Giovinetti. Deux navires de guerre italiens escorteront le convoi royal jusqu'à la limite des eaux territoriales grecques.

L'enquête sur les responsabilités des incidents de Limoges

Limoges, 23 novembre. — L'enquête relative aux incidents de Limoges est menée maintenant exclusivement par M. Sauvaire, commissaire divisionnaire de la police mobile, sous la direction du juge d'instruction, M. Gebhard, commissaire central, ayant demandé à ne plus s'occuper de l'affaire pour qu'on ne puisse l'accuser de partialité.

Il a bien voulu cependant faire son point précis une déclaration capitale: — A quel endroit exactement Julien Geneste a-t-il été blessé? — Geneste, a répondu M. Gebhard, stationnait depuis une vingtaine de minutes devant les barrières de la cour. Il était devant le service d'ordre et paraissait extrêmement surexcité. Il a eu une longue discussion avec un de mes agents.

Malgré la police et malgré les membres du Comité antifasciste qui cherchaient à le calmer, il a réussi, ainsi qu'un groupe de ses camarades, à s'infiltrer dans la cour de l'École de dressage, l'un des portillons de la barrière s'étant ouvert.

C'est alors qu'il a été blessé. Je n'ai pas constaté ce fait moi-même, mais il est établi par l'enquête que j'ai faite. Je dois déclarer aussi que je n'ai pas entendu moi-même l'ordre de tirer que l'on prétend avoir été donné aux « Croix de feu ».

Cette déclaration, jointe à celles qui ont été faites par les chefs de la garde mobile qui affirmèrent avoir été, ainsi que les « Croix de feu », criblés de projectiles avant la fusillade, aideront puissamment à fixer les responsabilités.

L'assassinat du coiffeur de Presles-et-Boves

Paris, 23 novembre. — On sait maintenant comment fut assassiné le « père » Mitteleute, le coiffeur de Presles-et-Boves. Ce n'a pas été sans mal.

Les assassins sont quatre: Duranton, dit « Fred-le-Zigotto »; Chaoum, dit « Jo-Jo-Maasse »; Dagoury, dit « Jean-le-Contrebandler », et Lemessier, dit « Petit-Louis-Saucaisson ».

Sur les quatre inculpés, un seul, Duranton, a finalement raconté la scène de l'assassinat.

On peut espérer détenir désormais, la vérité sur le drame de Presles-et-Boves. Elle se résumait ainsi: — Lemessier, dit « Petit-Louis-Saucaisson », conduisit la voiture qui transportait les assassins de Monthognon à Presles. Chaoum, Dagoury et Duranton prirent une part plus ou moins grande dans l'assassinat. C'est Dagoury qui frappa le « père » Mitteleute et les deux autres le flicèrent.

Une jeune fille de Nice avait été frustrée de 75.000 francs par le concierge de son oncle

Nice, 23 novembre. — Le 12 novembre 1934, M. Paul Guédu, ingénieur en retraite du service vicinal de l'Ain, qui était venu se reposer à Nice, après une laborieuse carrière, décédait à son domicile 6, boulevard Tzarewitch. Un mois plus tôt, M^{me} Guédu était morte elle aussi.

D'un âge avancé, M. et M^{me} Guédu étaient entourés des soins dévoués de leur nièce, M^{lle} Yolande Van Almen, 21 ans, infirmière de profession.

Elle les soigna avec un tel dévouement que B. Guédu lui déclara, un jour, qu'elle toucherait à sa mort, des titres dont le montant atteignait 150.000 fr.

A quelque temps de là, M^{lle} Van Almen tomba malade et elle fut dans l'impossibilité de continuer à soigner son oncle et sa tante.

Ce fut alors M. François Venturilli, concierge de l'immeuble où demeurait M. et M^{me} Guédu, qui fut chargé de la remplacer. M. Venturilli était au courant de la promesse qui avait été faite à M^{lle} Van Almen par son oncle et savait où se trouvait la présence enveloppe.

« Quelques mois s'écoulèrent. La jeune fille se rétablit et reprit ses occupations. Sa tante morte, elle redoubla de soins auprès de son oncle, lequel devait être emporté par une embolie foudroyante.

M^{lle} Yolande Van Almen rappela le concierge et lui confia le rouleau de titres, lui demandant de le garder jusqu'à l'arrivée de son frère, qui devait venir le lendemain de Bourg-en-Bresse.

Venturilli accepta, prit le paquet de titres et descendit dans son appartement. Quelques instants après, il remonta le rouleau de titres sous le bras et supplia M^{lle} Van Almen d'en vérifier le montant.

La jeune fille constata que le paquet ne contenait qu'une somme de 75.000 fr. Une année s'écoula, puis M^{lle} Van Almen apprit avec stupeur que son ancien concierge s'était vanté de posséder de nombreux titres.

Le doute n'était plus possible. La jeune fille se rendit chez M. Curty, chef de la Sûreté, à qui elle fit part de ses soupçons.

Convoqué dans le bureau du policier, le concierge nia d'abord catégoriquement, puis il revint sur ses dénégations, et avoua avoir dérobé lui-même la somme indiquée. Il a été inculpé de vol et déferé au Parquet. Sa femme a été inculpée de complicité.

M. Kusseivanof est chargé de former le Cabinet bulgare

Sofia, 23 novembre. — M. Kusseivanof, ministre des Affaires étrangères du Cabinet démissionnaire, a été chargé de former le nouveau Gouvernement.

Le procès Stavisky

M. CAMILLE ATYARD ET M^{me} STAVISKY PENDANT LEUR INTERROGATOIRE AU COURS DE LA SÉANCE DE VENDREDI. Les débats du procès reprendront lundi. (Ph. N.Y.T.)

Un drame de la folie à Hazebroeck

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

L'état des blessés

M. le docteur Samson a relevé chez M^{lle} Follet et chez sa fille plusieurs fractures du crâne avec épanchement de matière cérébrale. Le médecin s'efforce à tenter de sauver les victimes dont l'état demeure extrêmement grave.

Le mobile du drame

La mort du criminel était l'œuvre de la justice, qui s'efforce, néanmoins, de découvrir les causes du drame.

Jusqu'à présent, deux hypothèses sont retenues: Marcel Follet a peut-être été victime d'un accès de folie; peut-être aussi se trouve-t-on en présence d'un drame de la misère.

M^{lle} Follet est dans une situation intéressante; est-ce l'appréhension de difficultés qui auraient pu survenir au point de vue pécuniaire qui auraient provoqué ce drame familial?

Marcel Follet gagnait 800 fr. par mois et ne payait pas de loyer. On n'a pas trouvé la moindre somme d'argent dans l'habitation et, sur le cadavre du concierge, on n'a découvert qu'une cinquantaine de francs.

Est-ce à croire que le ménage vivait au jour le jour?

Quoi qu'il en soit et jusqu'à plus ample informé, on pense plutôt que Follet était devenu subitement fou lorsqu'il tenta de tuer sa femme et sa fille.

Une réception en l'honneur du cardinal Liénart, à Rome

Rome, 23 novembre. — Le R. P. Frey, supérieur du Séminaire français de Rome, a offert une réception en l'honneur de S. E. le Cardinal Liénart, qu'accompagnent Mgr Boudinhon et Mgr Herzog, le R. P. Robert, supérieur général des Missions étrangères de Paris et plusieurs prêtres.

Le Cardinal avait auparavant donné une conférence aux élèves du Séminaire français sur l'action catholique dans le diocèse de Lille. En quelques paroles d'introduction, le Père Frey avait évoqué, en effet, l'important congrès qui vient d'être tenu et avait rappelé les paroles du Cardinal Liénart: « Si l'Église est militante, ce n'est pas pour détruire, mais, au contraire, pour édifier un monde chrétien. »

Le Cardinal Liénart a fait le plus vigoureux et ostentat moderne qui se développe sous le nom de mouvement spécialisé. Il faut l'intensifier partout comme étant le mot d'ordre du Saint-Siège et comme devant donner d'immenses résultats.

Le Cardinal a cité, en outre, à l'ordre du jour, le mouvement jésuite qui, dit-il, met spécialement en œuvre la théologie de la grâce et l'on peut voir le principal fondement de tout apostolat diocésain, en union avec le siège central de l'action catholique française.

Le procès Stavisky

M. CAMILLE ATYARD ET M^{me} STAVISKY PENDANT LEUR INTERROGATOIRE AU COURS DE LA SÉANCE DE VENDREDI. Les débats du procès reprendront lundi. (Ph. N.Y.T.)